Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

ID: 074-217401280-20240201-DM\_007\_2024-AU



## DECISION DU MAIRE

Nº 007-2024

Mairie de FILLINGES 858 route du Chef-lieu 74250 FILLINGES ☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle F 1584 (issue de la F 1387) sise au 304, Chemin du Clos

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la déclaration d'Intention d'Aliéner - reçue le 1<sup>er</sup> février 2024 - concernant la parcelle non bâtie F 1583 (issue de la F 1387) d'une superficie de 35 m² sise au 304, Chemin du Clos.

## **DECIDE**

ARTICLE 1:

La commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption

sur la parcelle non bâtie F 1583 (issue de la F 1387) sise au 304, Chemin du

Clos

ARTICLE 2:

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et

sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3:

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de

Haute-Savoie.

Fillinges, le 1er février 2024.

Le Maire Bruno FOREL

Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le et de la publication le